



**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 6 Mai 2014**

**DOSSIER N° 32 :**

DEBAT EN CONSEIL MUNICIPAL SUR  
LA REFORME DES RYTHMES  
SCOLAIRES

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 Mai 2014

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 28**

**Absent : 1**

**Excusés : 6**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Bernadette HIRSCH-WEIL, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Odile LECLAIRE (à Dominique VINCENT), Pascal APERCE (à Alain MARC), Nancy TRAORE (à Grégoire REYDIT), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Gwénaél LAMARQUE), Gloria QUETGLAS (à Bénédicte SALIN), Claire LAYAN (à Pierre CATARD)

**Absent :** Fabien BARRIER

**Secrétaire :** Agnès FOSSE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2014

### **DOSSIER N° 32 :      **DEBAT EN CONSEIL MUNICIPAL SUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES****

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Par décret en date du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, a été entériné le principe d'une semaine scolaire organisée autour de 9 demi-journées d'enseignement.

Cette réforme d'application à la rentrée scolaire 2013/2014 permettrait, selon le Ministère de l'Education Nationale, de mieux répartir les heures de classe sur la semaine, d'alléger la journée de classe de 45 minutes en moyenne et de programmer les enseignements fondamentaux aux heures où les élèves sont les plus concentrés. A la mise en œuvre de cette réforme, le nombre de jours d'école passerait de 144 à 180 jours par an.

L'enfant était positionné au centre du nouveau dispositif avec deux objectifs principaux :

- un objectif pédagogique : mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire,
- un objectif plus large d'accès à des activités sportives, culturelles ou artistiques par une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires.

La mise en application de ces nouveaux rythmes scolaires pouvait être différée d'une année. Elle devait s'accompagner de l'élaboration par chaque commune d'un PEDT (Projet Educatif Territorial) fixant notamment l'organisation du temps scolaire par territoire et le contenu des temps périscolaires ainsi dégagés (appelés Temps Educatifs Municipaux au Bouscat).

Après une large et longue concertation débutée avec la population dès le mois de janvier 2013, puis avec les associations du territoire, la communauté éducative (enseignants, parents d'élèves) et les différents services municipaux, acteurs de cette réforme, le PEDT du Bouscat a été transmis à l'inspection académique en février 2014.

Pour la mise en œuvre opérationnelle de cette réforme, la Ville compte mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire (cf. annexe 1) et faire appel à des prestataires extérieurs pour un coût en année pleine d'environ 500.000 euros.

Ces charges nouvelles pesant sur le budget communal sont réparties en différents postes :

- la masse salariale (recrutement d'animateurs sur les TEM / 150 Ke pour la seule année 2014 et sur un trimestre),
- les prestations extérieures sur des compétences et des activités spécifiques (appel à projets pour les associations locales, francas...),
- la restauration et le transport scolaire.

Le Projet Educatif Territorial présente les caractéristiques principales suivantes :

Ainsi serait-il possible de regrouper les activités périscolaires sur une seule après-midi dans le cadre d'un projet pédagogique de qualité mais également d'alléger la semaine en réduisant le nombre d'heures d'école par semaine et en étalant ces heures sur les vacances.

Ces assouplissements ne répondent toujours pas aux préoccupations des Maires de France. Ils s'éloignent de l'intérêt de l'enfant qui était pourtant placé au centre de cette nouvelle organisation du temps scolaire.

Des communes de plus en plus nombreuses viennent grossir les rangs de celles qui déjà réclament soit un moratoire sur la réforme des rythmes scolaires (Marseille par exemple), soit un abandon pur et simple de celle-ci.

Parmi les principales difficultés et préoccupations exposées, figurent :

- l'introduction de réelles disparités sur les territoires (notamment agglomérés) dans la mise en œuvre de ces nouveaux rythmes scolaires :
  - entre les communes elles-mêmes : celles qui ont déjà mis en œuvre la réforme en 2013, celles qui la mettront en œuvre en 2014 et pour ces dernières celles qui appliqueront la réforme Peillon et celles qui utiliseront les assouplissements envisagés par le futur décret Hamon,
  - dans le contenu même de ces nouveaux temps périscolaires entre communes dites riches et communes dites pauvres,
  - entre écoles publiques et écoles privées (qui restent sur une semaine de 4 jours) sur le territoire d'une même commune et les modalités de ces nouveaux temps périscolaires.

*nota : les communes ne peuvent ni répondre financièrement ni sur le plan organisationnel à la demande des parents d'élèves fréquentant une école privée qui souhaiteraient la mise en place d'ALSH le mercredi matin.*

- la charge financière de cette réforme annoncée alors même que le plan de réduction des déficits publics (50 Milliards dont 11 Milliards pour les seules collectivités locales) et imposant une réduction drastique des dotations d'Etat n'avait pas été encore entériné.

Pour rappel, la commune du Bouscat s'attend à supporter en 2014 une réduction des dotations d'Etat d'environ 700 Ke.

La compensation financière prévue par l'Etat au titre de cette réforme est par ailleurs non pérenne et ne correspond pas au coût réel/enfant (près de 300 euros).

- L'impossibilité de trouver un personnel qualifié pour assumer les activités périscolaires ainsi créées.
  - sur des créneaux horaires souvent identiques,
  - et pour un public bien plus important (1700 élèves au Bouscat et seulement 350 fréquentant les ALSH communaux),
  - et créant une vraie concurrence entre les communes afin de séduire et fidéliser ce personnel qualifié.
- La non-adaptation des locaux scolaires qui n'ont pas été conçus initialement pour ces Temps Educatifs Municipaux. Le partage des locaux scolaires entre activités d'enseignement et TEM est rendu indispensable par cette réforme.

## 1. L'organisation du temps scolaire :

### a) pour les maternelles

	7h30 - 8h30	8h30 - 11h30	11h30-13h30	13h30 - 15h45	15h45-16h30	16h30-18h30
LUNDI	Garderie	Classe	APC - Pause méridienne	Classe	APC-TEM	Garderie
MARDI	Garderie	Classe	APC - Pause méridienne	Classe	APC-TEM	Garderie
MERCREDI	Garderie	Classe				
JEUDI	Garderie	Classe	APC - Pause méridienne	Classe	APC-TEM	Garderie
VENDREDI	Garderie	Classe	APC - Pause méridienne	Classe	APC-TEM	Garderie

### b) pour les élémentaires

	7h30-8h30	8h30-11h30	11h30-12h	12h-13h30	13h30-15h00	15h00-16h30	16h30-18h30
LUNDI	Accueil périscolaire	Classe	APC	Pause méridienne	Classe		Accueil périscolaire
MARDI	Accueil périscolaire	Classe	APC	Pause méridienne	Classe	TEM	Accueil périscolaire
MERCREDI	Accueil périscolaire	Classe					
JEUDI	Accueil périscolaire	Classe	APC	Pause méridienne	Classe		Accueil périscolaire
VENDREDI	Accueil périscolaire	Classe	APC	Pause méridienne	Classe	TEM	Accueil périscolaire

## 2. Un principe de gratuité

Afin de favoriser l'accès de tous les enfants aux activités proposées par la Ville, la gratuité des TEM (Temps Educatifs Municipaux) a été entérinée dès le mois de février 2013.

## 3. Des TEM adaptés à l'âge des enfants

Pour les écoles maternelles, l'harmonisation des temps a été privilégiée pour libérer chaque jour de courts moments d'activités, ces dernières se dérouleront sur des cycles d'un trimestre. Les activités proposées auront 3 thèmes principaux : l'éveil moteur, l'éveil culturel, l'éveil des sens. Une période de «temps libre» sera également proposée aux enfants, deux fois par semaine (spectacles, lectures de contes, jeux de sociétés).

Pour les écoles élémentaires, un fonctionnement par cycle de 7 semaines a été privilégié. Les activités seront proposées par niveau (CP avec CP, CE1 avec CE1....) pour plus de simplicité mais surtout pour former des groupes de «niveaux homogènes» pour une découverte d'activités adaptées à chaque tranche d'âge. Les activités proposées aux élémentaires sont regroupées par thématiques et adaptées selon le niveau des enfants, dans une logique de progression : pratique sportive, pratique culturelle et artistique, l'éducation au développement durable et à la citoyenneté, la prévention et la sécurité et la découverte d'activités diverses (cuisine, bricolage...).

Le 25 avril dernier, le nouveau Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Benoit HAMON, annonçait un assouplissement de cette réforme des rythmes scolaires en réponse aux difficultés rencontrées par les communes dans la mise en œuvre du décret du 24 janvier 2013.

Pour ces différentes raisons relayées récemment par l'Association des Maires de Gironde (courrier daté du 23 avril 2014 au Ministre de l'Education Nationale), la Ville du Bouscat souhaite :

- L'abrogation de la réforme des rythmes scolaires et pour le moins le report de cette réforme au-delà de la rentrée scolaire 2014, permettant ainsi de trouver dans le cadre des discussions autour du projet de loi de Finances 2015 un équilibre pertinent entre charges nouvelles imposées aux communes et baisse prévisionnelle de leurs dotations.

*Nota : aujourd'hui les communes n'ont aucune visibilité quant aux conséquences financières du plan de réduction des déficits publics. Seul le montant global de 11 milliards touchant l'intégralité des collectivités locales a été adopté. Comment mettre en œuvre une telle réforme sans visibilité ?*

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**30 voix POUR**

**4 voix CONTRE (M. CATARD, M. BROQUAIRE, MME LAYAN, M. ALVAREZ)**

**Article unique :** Demande l'abrogation de la réforme des rythmes scolaires et pour le moins le report de cette réforme au-delà de la rentrée scolaire 2014, permettant ainsi de trouver dans le cadre des discussions autour du projet de loi de Finances 2015 un équilibre pertinent entre charges nouvelles imposées aux communes et baisse prévisionnelle de leurs dotations.

Fait et délibéré le 6 Mai 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET

ANNEXE 1

Acteurs intervenant pour la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDF :

Activité	Intervenant ou structure	Exemple d'animations	Statut de l'intervenant
Sport	Services municipaux Piscine Service des Sports	Piscine Jeux collectifs Rugby Tennis	Agents municipaux
	USB Clubs LABCDEFG Ricochet JLN	Ballons Sports de détente et relaxation Escrime ...	Associations
Art et culture	Services municipaux Médiathèque Ecole de musique Service culturel	Théâtre Contes et lecture Multimédia Musique	Agents municipaux
	LABCDEFG Ricochet JLN Patronage laïque Conseurs et loisirs ASEC	Atelier artisanat Danse Arts plastiques Films et œuvres littéraires ...	Associations
Citoyenneté et développement durable	Services municipaux Pôle DD Service espaces verts Pôle seniors - CCAS Club nature	Jardinage Tri des déchets Rucher Découverte de la ville et des acteurs du territoire Citoyen de la route Droit de l'enfant	Agents municipaux
	LABCDEFG Ricochet JLN	...	Associations
Prévention	Services municipaux Police municipale (sécurité routière) BU Médiathèque, espace multimédia (prévention internet, multi-médias, ...)	Sécurité routière Dangers d'internet Jeux vidéos Participation à des manifestations sur la commune (Journées Jeunesse et citoyenneté, Forum santé)	Agents municipaux
	LABCDEFG Ricochet JLN	Les gestes qui sauvent La nutrition La santé ...	Associations
Découverte	Services municipaux	Jeux de société Echecs	Agents municipaux
	LABCDEFG Ricochet JLN Patronage laïque Conseurs et loisirs ASEC	Broderie, Tricot Bricolage Cuisine ...	Associations